



# WALDIGHOFFEN à la croisée des chemins !

**2011 - 02**

## **Evelyne HERMANN, nouvelle Adjointe au Maire :**



Dans sa séance du 01 mars 2011, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN a élu Madame Evelyne HERMANN Adjointe au Maire.

Par 8 voix pour et 3 abstentions, il a clairement suivi ma proposition.

Elle rejoint ainsi, autour de moi, le premier cercle pour animer et développer la vie sociale et culturelle de notre Commune et pour mener à bien les nombreux et importants projets qui se profilent à l'aube de la deuxième moitié de notre mandat.

### **Elue depuis 1995 :**

Evelyne a intégré les rangs du Conseil Municipal le 23 juin 1995, soit voilà 16 années. Elle connaît donc très bien le fonctionnement de notre Assemblée et n'aura donc pas besoin de beaucoup de temps pour intégrer sa nouvelle fonction. Elle aura aussi été parmi ceux qui m'auront fidèlement accompagné tout au long de ces années pour soutenir nos nombreux projets et préparer nos nombreuses manifestations communales.

Avec son mari Francis et ses deux enfants, Céline et Adrien, elle est venue habiter Waldighoffen en 1993, rejoignant ainsi les tout premiers riverains de la nouvelle rue des Cigognes qui venait d'être aménagée dans le cadre de la création du lotissement des Coteaux. Elle représente donc très bien les nombreuses familles qui ont rejoint le développement de notre village, ces 20 dernières années.

Depuis lors, en sa qualité de jeune parent puis de gardienne de jeunes enfants, elle a pu côtoyer beaucoup d'entre vous à la sortie de notre école primaire communale.

### **Ses attributions :**

**Evelyne m'assistera plus particulièrement pour les affaires sociales, le développement des actions culturelles, l'accueil des nouveaux arrivants, les fêtes organisées par la Municipalité.**

Attributions très vastes pour lesquels votre Municipalité a engagé une politique très volontariste qui place notre Commune en pointe dans plusieurs domaines : celui de l'éducation de nos jeunes enfants par la rénovation de nos écoles, celui de l'animation culturelle par la création de la Médiathèque et de la salle associative et culturelle, celui de la solidarité par l'ouverture dès le début de l'année prochaine de l'EHPAD, maison de retraite médicalisée.

De nombreux nouveaux projets sont déjà en route. Leur réalisation concrète et leur développement seront évidemment d'autant mieux assurés qu'une bonne entente puisse exister entre les membres de cette équipe de base constituée par le Maire et ses Adjointes délégués.

**Je fais entièrement confiance à Evelyne pour s'impliquer pleinement, en harmonie avec le Conseil Municipal, dans les domaines qui lui sont attribués. Ils sont très importants dans la vie quotidienne de notre Communauté villageoise et me tiennent donc particulièrement à cœur.**

Votre Maire Henri HOFF

# 7 mars 2011 : Sens unique rue des Ecoles !

## Modification du sens de circulation :

Pourquoi cette modification ?

Pour plusieurs raisons :

## Sécurité des enfants de l'école primaire :

Assurer une meilleure sécurité pour les 200 élèves de notre école primaire et leurs accompagnateurs, constitue évidemment la première raison qui nous a incité à réorganiser une circulation qui est devenue anarchique aux heures de pointe de rentrée et de sortie des classes,

Cette rue n'est pas très large et l'accès vers la rue de la République est particulièrement étroite. La mise en sens unique est donc apparue comme une solution naturelle.

## La création d'un espace piéton/cycliste :

Le deuxième objectif est d'encourager un changement d'habitudes en incitant les usagers de l'école à privilégier les déplacements piétons et cyclistes.

Nous espérons ainsi apporter par la même occasion une **amélioration pour les riverains** de la rue des Ecoles puisque le «pas humain» devrait à nouveau y redevenir un peu plus «la mesure des déplacements»

## Les nouvelles règles de circulation :

**Circulation automobile** : A partir du lundi 07 mars, la circulation automobile se fera en sens unique de la rue de la République vers la rue du 19 novembre, donc du haut vers le bas.



Les panneaux de signalisation correspondants seront dévoilés à cette occasion.

## Circulation piétons/cyclistes :

Dès que possible, il sera procédé au marquage horizontal d'une bande de 2,50 mètres de large, tout au long, **côté est de la rue**, qui sera réservée aux piétons/cyclistes.

A chaque extrémité, des travaux d'aménagement plus lourds, seront entrepris pour bien marquer les entrées dans les espaces de circulation différents.